

Publié le 31/03/2026 .



2026/074

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon le 31 mars 2026

Tél. 04.32.44.89.30

26/069

**Arrêté du Président portant répartition des sièges au conseil
d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale**

Le Président du Centre de Gestion de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°26/068 du 31 mars 2026, fixant les modalités d'organisation des élections au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse,

Vu le nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet des catégories A, B, C employés par les communes et les établissements publics locaux affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse déterminant le nombre de voix attribué à chaque électeur,

ARRETE

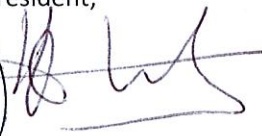
Article 1 : La répartition des sièges au conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse s'établit comme suit :

- Représentants des communes affiliées : 19 sièges
- Représentants des établissements publics locaux affiliés : 3 sièges

Article 2 : La Directrice Générale du Centre de Gestion est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Article 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

Maurice CHABERT

